

**Assemblée générale**

Distr. générale
4 août 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session**Demande d'inscription d'une question supplémentaire
à l'ordre du jour de la cinquante-cinquième session****Barème des quotes-parts pour la répartition
des dépenses relatives aux opérations
de maintien de la paix des Nations Unies****Lettre datée du 10 juillet 2000, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Panama auprès de
l'Organisation des Nations Unies**

Conformément à l'article 14 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, la Mission permanente du Panama demande respectueusement l'inscription à l'ordre du jour de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale d'une question supplémentaire intitulée « Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses relatives aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies ».

La Mission suggère respectueusement que la question du barème des quotes-parts soit examinée, parallèlement à l'analyse approfondie de la portée des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, lors de la première partie de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale.

Conformément à l'article 20 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, j'ai le plaisir de joindre à la présente demande un mémoire explicatif.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Ramon A. Morales Q.

**Annexe à la lettre datée du 10 juillet 2000, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Panama auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Mémoire explicatif

Il convient de donner suite sans plus de retard à la profonde préoccupation manifestée à plusieurs reprises par l'Assemblée générale au sujet du barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses relatives aux opérations de maintien de la paix, afin de le conformer aux opérations en cours et futures.

La Mission permanente du Panama partage le point de vue des délégations qui considèrent nécessaire de mettre à jour un système adopté en 1973 pour un cas particulier, et qui n'a cessé d'être utilisé depuis sans jamais avoir été adapté aux nouvelles réalités du monde.

L'inscription d'un point intitulé « Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses relatives aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies » à l'ordre du jour de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale devrait être telle qu'elle permette aux États Membres d'entreprendre une analyse détaillée de la nature des opérations de maintien de la paix, qu'il s'agisse des opérations prévues par la Charte ou de celles, d'une portée beaucoup plus vaste, suggérées par certains États Membres.

La Mission permanente du Panama considère tout aussi important que les États Membres examinent également la question de la révision de la façon dont les opérations de maintien de la paix sont planifiées, exécutées et financées. L'examen de cette importante question devrait avoir pour objectif une utilisation optimale des ressources disponibles, une plus large participation des principaux organes et commissions techniques de l'Organisation aux opérations de maintien de la paix et l'amélioration de la sécurité du personnel affecté à ces missions.

En conclusion, la Mission permanente du Panama auprès de l'Organisation des Nations Unies demande à ce que cette question supplémentaire soit inscrite à l'ordre du jour de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale et examinée par la Cinquième Commission.